# Biographie chronologique

## Christian **

- **1989** - Naissance à Morges.
- **2007** - Premiers questionnements sur une éventuelle schizophrénie.
- **2013** - Première hospitalisation à Cery, suivie par le programme TIPP* pendant trois ans.
- **2016** - Fin du suivi TIPP* - Rupture sentimentale - Christian arrête la médication et suite à une décompensation, il passe la fin d'année à l'hôpital psychiatrique d'Yverdon.
- **2017** - Une curatelle administrative et l'AI à 100% est mis en place.
- **2019** - Le suivi par l'Unité mobile de la psychiatrie du Nord-vaudois est mis en place.
- **2020**
    - 3 mai -- en plein Covid, Christian fait une grosse décompensation et agresse un ami d'enfance.
    - 12 mai -- la police l'arrête et il passe 6 jours en Zone carcérale à la Blécherette.
    - 18 mai – Transfert à la prison de la Croisée pour trois mois.
    - 13 août -- Attaque un gardien, 8 jours à l'UHPP* de Curabilis*.
    - 21 août -- Deux semaines dans la cellule forte de la prison de la Croisée.
    - 4 septembre – Trentaine de jours au cachot à la prison du Bois-Mermet.
    - 9 octobre -- Trois jours à l'UHPP* de Curabilis*
    - 13 octobre -- Cellule forte pendant 15 jours à Bois Mermet.
    - 25 octobre -- Trente-quatre jours à Curabilis UHPP*.
    - De septembre à novembre, 1ère expertise psychiatrique.
- **2021**
    - 15 février -- Deux mois à l'UP* de la prison de la Croisée.
    - 13 avril Jugement au TCL* : 12 mois de peine de privation de liberté et une mesure thérapeutique au sens de l'art. 59 CPS*, suivi d'un recours au TC*.
    - 16 juin -- Deux mois en cellule simple à deux à la prison du Bois-Mermet.
    - 30 juin -- Tribunal cantonal confirme le jugement du TCL*, suivi d'un recours au TF. *
    - 13 août – À sa demande, Christian est transféré à l'UP* de prison de Bochuz.
    - 16 août -- Exécution anticipée de la mesure au sens de l'art. 59 CPS*
    - 15 septembre -- Transfert à l'Unité de vie de la prison de la Croisée.
    - 11 novembre – 1er PEM*
    - 8 décembre -- Arrêt du TF*suite au recours du 30 juin 2021
    - 16 décembre -- Transfert à l'UP* de la prison de Bochuz.
- **2022**
    - 7 février -- Recours au TC* contre le transfert à la Colonie ouverte de la prison des EPO*
    - 2 mars -- Arrêt du TC*, suivi d'un recours au TF*
    - 11 mars -- Transfert à la Colonie ouverte des EPO*.
    - 5 mai -- Audience d'évaluation annuelle pour une éventuelle libération conditionnelle de la mesure thérapeutique avec la JAP*, qui demande une nouvelle expertise.
    - 10 mai -- Première conduite accompagnée. Repas au restaurant et promenade.
    - 13 juillet -- Deuxième conduite accompagnée. Repas à la maison, en famille.
    - 14 septembre – Deuxième rapport d'expertise.

    - 21 septembre -- Troisième conduite accompagnée. Repas à la maison, en famille et un ami.
    - 29 novembre – Arrêt du TF*suite au recours du 7 avril 2022
    - 1 décembre - Quatrième conduite accompagnée reportée au 23 décembre.
- **2023**
    - 3 avril – reçu l'arrêt du TC daté 15.3– l'ordonnance du 14.2 est reformée en libération conditionnelle.
    - 5 avril - Transféré à l'EPSM Pré-Carré à Corcelles-sur Chavornay

- **2025**
    - 21 mars - Ordonnance du JAP
    - 5 avril – Libération définitive de la mesure art. 59.
    - 16 mai -transféré à la Cité des inventions

** **Christian**, nom d'emprunt.

***Lexique**

- **CPS** : Code pénal suisse
- **Curabilils** : Établissement pénitentiaire de soins fermé, Genève
    - UHPP: Unité Hospitalière de la psychiatrie pénitentiaire
    - Unité d'exécution de mesures thérapeutiques
- **EPO :** Établissements de la plaine de l'Orbe
- **EPSM** : Établissement psychosociaux médicalisés.
- **JAP :** Juge d'application des peines.
- **OEP** : Office d'exécution des peines
- **PEM** : Plan d'exécution des mesures.
- **Plafa** : Placement à des fins d'assistance
- **SDF** : Sans domicile fixe
- **TIPP** : Traitement et intervention précoce dans les troubles psychotiques du CHUV (Consultation de Chauderon)
- **TCL** : Tribunal correctionnel de Lausanne.
- **TC** : Tribunal cantonal.
- **TF** : Tribunal fédéral.
- **TMC** : Tribunal cantonal des mesures de contraintes
- **UP :** Unité psychiatrique pénitentiaire